

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1976**

présenté par

M. Mattei, M. Cazeneuve, Mme Blanc, Mme Brugnera, M. Christophe, M. Cesarini, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Charles de Courson, M. Gaillard, M. Jerretie, Mme Kamowski, Mme Lacroute, M. Le Gac, Mme Louwagie, Mme Luquet, M. Martin, M. Poulliat, M. Viala et Mme Vidal

ARTICLE 54

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« principale »

les mots :

« du territoire comptant le plus grand nombre d'habitants qui fait l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.